

Madame Ericka Bareigts, ministre des Outre-mer, a bien voulu nous faire l'honneur de préfacer le premier des quatre encarts régionaux que *Diasporiques/Cultures en mouvement* consacre cette année aux Outre-mer, des régions désormais européennes en même temps que françaises. Nous lui en sommes très reconnaissants.

La France, un pays aux dimensions européennes et océaniques

Ericka Bareigts

« La République reconnaît, au sein du peuple français, les populations d'Outre-mer, dans un idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité » proclame l'article 72-3 de notre Constitution.

En reconnaissant, de la manière la plus officielle et solennelle qui soit, les populations d'Outre-mer, la France affirme sa diversité et sa multiplicité. En affirmant des idéaux communs au peuple français, elle consacre dans le même temps son unité. Au-delà des territoires, des origines ou des religions, c'est bien l'attachement aux mêmes principes républicains qui nous rassemble.

L'unité n'implique cependant pas l'unicité. Alors que l'organisation de l'État se caractérisait auparavant par une forte centralisation des pouvoirs à Paris, la France a su évoluer, à la faveur des lois de décentralisation de 1982 puis de la révision constitutionnelle de 2003, vers un modèle



© PRÉFECTURE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

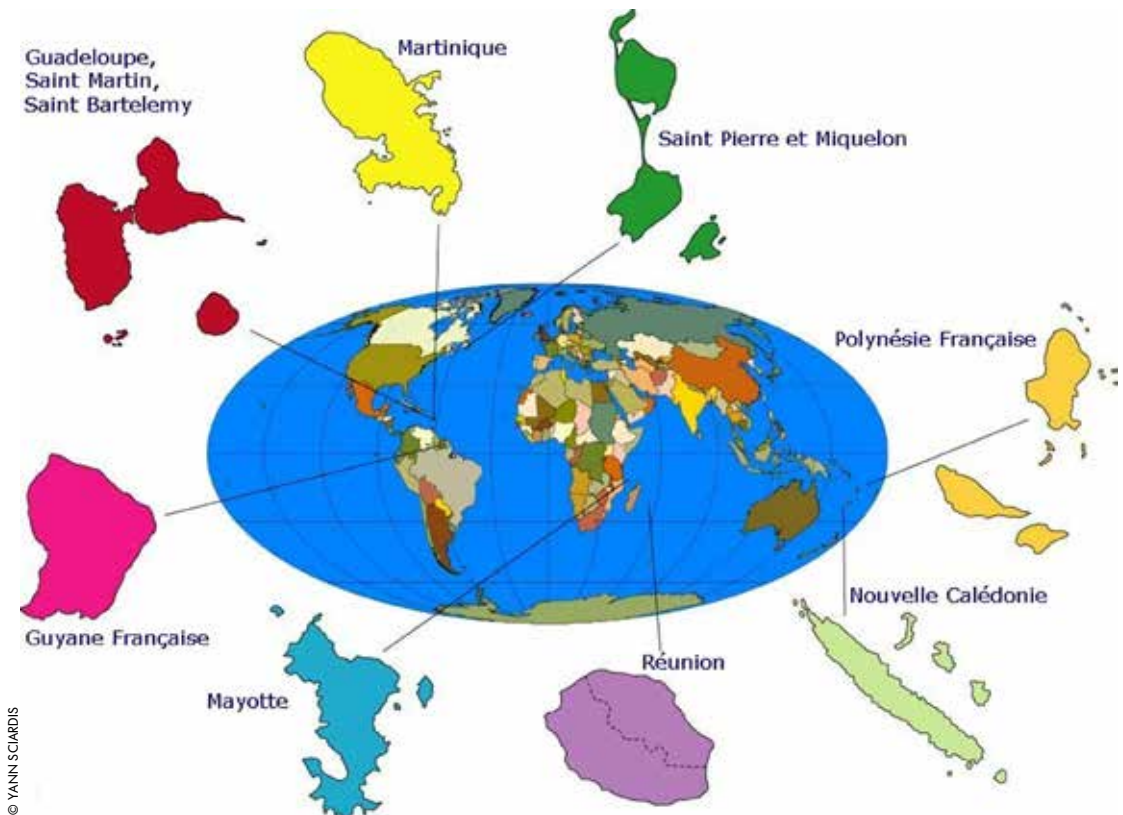
respectant davantage la diversité des territoires, notamment ultramarins. Les Départements, Régions ou Collectivités d'Outre-mer disposent désormais chacun d'un statut tenant compte de leurs intérêts respectifs. L'organisation institutionnelle des Outre-mer n'est par ailleurs pas immuable mais ouverte aux évolutions :

Ericka Bareigts,
ministre des Outre-mer

la création de Collectivités Territoriales uniques en Martinique et en Guyane, fusionnant les départements et régions existant précédemment, en atteste. Enfin, force est de constater que la diversité des statuts ne concerne pas que les Outre-mer : Paris, Lyon, Marseille, l'Alsace ou la Moselle sont également des collectivités particulières au sein de notre République. Au-delà de l'unicité passée, la France affirme désormais sa pluralité.

Notre pays est riche de sa diversité, et notamment de celle de ses Outre-mer : c'est une conviction que je porte sans relâche. L'exclamation d'Aimé Césaire – « Insensés qui croyez que

la France n'est que ce pays compris entre Alpes et Pyrénées ! » - n'a en rien perdu en acuité. Aux adeptes de la petite France ou aux amnésiques oubliant quelque 3 millions de leurs concitoyens vivant hors de l'Hexagone, il nous faut le rappeler avec fierté : la France est océanique, elle est présente au sein des trois grands océans de la planète. Le débat qui est publié dans ces pages vient rappeler l'atout exceptionnel que constituent les Outre-mer français. Ce rayonnement planétaire nous offre de grandes opportunités mais nous n'en tirons pas pleinement avantage. Alors que nous sommes situés à proximité de puissances considérables comme



© YANN SCIARDIS

l'Inde, le Canada, le Brésil ou l'Australie, les échanges demeurent encore limités. Je souhaite que nous rompions avec cette logique et que les Outre-mer puissent pleinement s'intégrer dans leurs bassins régionaux. C'est l'un des objectifs du projet de loi « Égalité Réelle Outre-mer » que je défends au Parlement. Nous devons par exemple développer la coopération éducative et universitaire. Un jeune Martiniquais doit pouvoir étudier au Mexique s'il le souhaite, tout comme un Réunionnais doit pouvoir suivre un stage en Inde s'il le désire. Ce que nous avons fait avec Erasmus, nous devons maintenant le réaliser pour les territoires ultramarins dans leurs environnements régionaux.

Les Outre-mer sont une chance non seulement pour la France mais aussi pour l'Union européenne tout entière. Le centre spatial de Kourou, connu dans toute l'Europe et même au-delà, symbolise l'excellence scientifique en Outre-mer. Je crois cependant qu'il nous faut faire connaître d'autres records détenus par nos territoires. Qui sait que les Outre-mer français accueillent à eux seuls 13 000 espèces animales ? C'est davantage que tout le continent européen réuni ! Qui sait que la plus grande forêt protégée de l'Union européenne se trouve en Guyane ? Qui sait que la Polynésie française comporte une des plus importantes variétés de récifs coralliens au monde et 20% des atolls de la planète ? Alors que la préservation de la biodiversité est devenue un enjeu mondial, ces simples faits suffisent à montrer tout ce que les Outre-mer français apportent à l'Union européenne. Ils élargissent son champ d'action ; ils augmentent son ambition.

Toutefois, pour contribuer au développement des Outre-mer, il nous faut défendre leurs intérêts à l'échelle européenne. Les statuts de Région Ultrapériphérique ou de Pays et Territoire d'Outre-mer permettent la prise en compte de ces territoires au sein de l'Union. Grâce à ceux-ci, les différentes collectivités disposent d'un cadre de discussion approprié concernant les sujets qui les intéressent au sein des instances européennes. Ces statuts permettent également une adaptation des dispositifs européens pour ces différentes régions. Il est en effet vital pour nos territoires que l'Union européenne tienne compte de leurs spécificités économiques ou géographiques dans ses politiques.

Les Outre-mer, tout comme l'Europe, sont des fenêtres sur le monde. Grâce à eux, la France dispose d'un lien privilégié avec le reste de la planète. A l'heure de la mondialisation, il s'agit d'une opportunité exceptionnelle. Intégrons donc pleinement, dans notre esprit collectif, la dimension européenne et océanique de notre pays ! ☺